

**SÉANCE DULUNDI 27 JUIN 2022**

SL/NC

**Objet: Signature de 5 conventions avec LOSANGE, relatives à l'occupation du domaine public communal non routier, pour l'implantation de NRO/SRO.**

**N° : DCM2022/086**

L'an deux mille vingt deux, le lundi 27 juin à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par le Maire le 20 juin 2022.

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GENART.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

**ÉTAI(EN)T ABSENT(E)S) AVEC POUVOIR :**

Mesdames :

Lætitia SACCHIERO donne pouvoir à Angélique GÉNART

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Philippe ROCHAT

Laila AHADDAR donne pouvoir à Florent CARÉ

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Céline ÉTIENNE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

**Conseillers en exercice : Présents : 24 - Votants : 29**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que dans le cadre du déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques, à très haut débit, en exécution de la convention de Délégation de Service Public conclue le 25 juillet 2017 avec la Région Grand Est, la société LOSANGE sollicite la Ville pour l'occupation du domaine public communal non routier pour l'implantation de NRO/SRO.

A ce titre, 5 conventions (listées ci-dessous) doivent être signées avec la société LOSANGE pour désigner les conditions juridiques et techniques dans lesquelles elle procèdera à l'occupation du domaine public communal non routier pour l'implantation de NRO/SRO.

- N°55-223-119
- N°55-223-120
- N°55-223-122
- N°55-223-123
- N°55-223-125

*Vu l'exposé de Monsieur le Maire,*

Il est proposé au Conseil municipal

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les 5 conventions avec la société LOSANGE définissant les conditions juridiques et techniques dans lesquelles dans lesquelles elle procèdera à l'occupation du domaine public communal non routier pour l'implantation de NRO/SRO.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les 5 conventions avec la société LOSANGE définissant les conditions juridiques et techniques dans lesquelles dans lesquelles elle procèdera à l'occupation du domaine public communal non routier pour l'implantation de NRO/SRO.

Le Maire

Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**